



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE LA LANDE-EN-SON

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de Beauvais II

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 12 Février 2021

Etaient Présents : MM C. DUQUENOY – T. JOUVE – Mmes M. CHEVALIER – C. BREANT
Mmes J. BOULNOIS – L. COTY – A. HORNOY – D. LELOUP – A. VAUTARD
MM. J-L. HENNOCQUE – R. PEREZ – M. PIGEOLET

Absents Excusés : Mmes I. LAMETA (pouvoir à C. DUQUENOY), A. LAGASSE (pouvoir à M. CHEVALIER),
M. M. RAOULT

Formant la majorité des membres en exercice.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Joëlle BOULNOIS.

En présence de Mme Corinne TACK, secrétaire de mairie, chargée d'assister la secrétaire de séance pour la prise de notes.

1. PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil Municipal le détail des comptes administratifs « Commune » et « Commerce » 2020.

Le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs 2020.

La synthèse des différents comptes est reportée ci-dessous :

❖ Compte Administratif « COMMUNE » 2020 :

A) Reprise de l'exercice 2019 (en fonctionnement)	73.035,67 €
B) Dépenses de fonctionnement	542.512,73 €
C) Recettes de fonctionnement	479.057,98 €
D) Excédent de fonctionnement 2020 $D = (A + C) - B$	136.490,42 €
E) Reprise du déficit d'investissement 2019	10.104,51 €
F) Dépenses d'investissement	84.562,71 €
G) Recettes d'investissement	48.366,94 €
H) Déficit d'investissement 2020 $H = (E + F) - G$	46.300,28 €
I) Restes à Réaliser investissement 2020	10.085,00 €
J) Déficit global de clôture investissement $J = H + I$	56.385,28 €
R) Résultat cumulé (invest + fonct) à la clôture 2020 $R = D - J$	80.105,14 €

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : 11
- Ont voté Pour par mandat : 2
- Ont voté contre : 0
- Ont voté contre par mandat : 0
- Se sont abstenus : 0
- Se sont abstenus par mandat : 0

Le compte administratif 2020 « Commune » présentant un excédent de **80.105,14 €** est approuvé à l'unanimité.

❖ Compte Administratif « COMMERCE » 2020 :

A) Reprise de l'exercice 2019 (fonctionnement)	2.206,69 €
B) Dépenses de fonctionnement	508,33 €
C) Recettes de fonctionnement	1.320,00 €
D) Excédent de fonctionnement 2020 $D = (A + C) - B$	3.018,36 €
E) Reprise du déficit d'investissement 2019	5.969,69 €
F) Dépenses d'investissement	941,52 €
G) Recettes d'investissement	7.119,69 €
H) Excédent d'investissement 2020 $H = (E + F) - G$	208,48 €
I) Restes à Réaliser	1.000,00 €
J) Résultat cumulé (invest + fonct) à la clôture 2020 $J = (D - H) - I$	2.226,84 €

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : **11**
- Ont voté Pour par mandat : 2
- Ont voté contre : 0
- Ont voté contre par mandat : 0
- Se sont abstenus : 0
- Se sont abstenus par mandat : 0

Le compte administratif 2020 « Commerce » présentant un excédent de **2.226,84 €** est approuvé à l'unanimité.

2 – PRESENTATION DES COMPTES DE GESTION 2020

Le compte de gestion 2020 établi par la trésorerie de Chaumont en Vexin étant le reflet des comptes administratifs 2020.

- Monsieur le Maire demande l'approbation du compte de gestion 2020 pour la **Commune**.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : **12** ; - Ont voté Pour par mandat : 2
- Ont voté contre : 0 ; - Ont voté contre par mandat : 0
- Se sont abstenus : 0 ; - Se sont abstenus par mandat : 0

Le compte de gestion 2020 « Commune » présentant un excédent de **80.105,14 €** est approuvé à l'unanimité.

- Monsieur le Maire demande l'approbation du compte de gestion 2020 pour le **Commerce**.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : **12** ; - Ont voté Pour par mandat : 2
- Ont voté contre : 0 ; - Ont voté contre par mandat : 0
- Se sont abstenus : 0 ; - Se sont abstenus par mandat : 0

Le compte de gestion 2020 « Commerce » présentant un excédent de **2.226,84 €** est approuvé à l'unanimité.

3. PROJET DE LOCATION DU BÂTIMENT COMMUNAL

• Bâtiment communal

Monsieur le Maire fait part de la demande de la société AT3C, domiciliée à Lalande en Son pour louer une partie du bâtiment, sise 1 Rue de la Ravine.

La partie disponible représente une surface de 67,18 M2.

Monsieur le Maire propose de louer ce local pour un montant de 235 € pour un bail d'un an ;

Madame Laëtitia Coty étant directement concerné, quitte la pièce et ne prend pas part au vote.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : **11** ; - Ont voté Pour par mandat : 2
- Ont voté contre : 0 ; - Ont voté contre par mandat : 0
- Se sont abstenus : 0 ; - Se sont abstenus par mandat : 0

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la location de la partie désignée du bâtiment.

Quelques travaux de rénovation devront être entrepris par mesure de sécurité à savoir la prévision de portes coulissantes pour un montant de 3.240 € H.T et la rénovation électrique avec la création d'un sous comptage de la partie louée pour un montant de 1.991,57 € établi par la société Levasseur.

- **Logement communal au-dessus**

Le logement au 1, Rue de la Ravine s'est libéré mais d'importants travaux sont à prévoir au niveau de la toiture. La toiture actuelle est plate et très détériorée ; et il y a des infiltrations au niveau de la cheminée.

Deux solutions sont envisageables soit :

- Restaurer le toit plat. Cette solution reste précaire car les problèmes réapparaîtront dans une dizaine d'années.
- Créer une nouvelle toiture (charpente+ couverture) avec un pan côté des fenêtres et écoulement du côté rue : Solution la plus raisonnable.

Pour ces deux solutions les devis sont en cours.

De plus, des traces d'humidité sont apparues dans la salle de bain. Il faudra prévoir l'isolation du mur extérieur.

Plusieurs devis de peinture ont été réalisés pour repeindre l'ensemble de l'appartement :

- SOS Peinture : 7.996,75 € H.T
- Eric Duthil : 4.092,00 H.T sans la peinture
- Aquarelle : 6.293,40 € H.T

Après réflexion, le conseil municipal à l'unanimité demande que ces travaux soient réalisés par le service technique de la commune.

4. MISE EN SECURITE DU BÂTIMENT COMMUNAL

Les services techniques, sise au 1 rue de la ravine ont été visités en pleine nuit dans la nuit du 20 au 21 Décembre 2020. Monsieur le Maire est intervenu immédiatement et a fait appel aux services de Monsieur Jacques LEFRANCOIS que nous tenons sincèrement à remercier pour son efficacité.

Une grosse partie du matériel (tronçonneuses, taille-haie, souffleur, boîte à outils, perceuse ...) a été volé. Le préjudice est estimé aux alentours de 10.000 €.

Devant l'urgence de la situation, nous avons fait intervenir la société TMS pour sécuriser le bâtiment.

Différents devis ont été demandés.

- Réalisation de 3 portes en acier par la société TMS Hydraulique pour la somme de 4.470,00 € HT soit 5.364,00 € TTC
- Société Spacer France pour la somme de 4.800 € H.T

Après lecture de cette délibération, le Conseil municipal :

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : 12 ; - Ont voté Pour par mandat : 2
- Ont voté contre : 0 ; - Ont voté contre par mandat : 0
- Se sont abstenus : 0 ; - Se sont abstenus par mandat : 0

Autorise Monsieur le Maire à passer commande auprès de la société TMS Hydraulique.

Un devis d'alarme a été réalisé par la société L.A PROTEC pour un montant de 5.481,00 € H.T soit 6.577,20 € TTC. Le Conseil Municipal demande que d'autres devis soient demandés concernant l'alarme du bâtiment communal.

5. PERSONNEL COMMUNAL

- **Appel à candidature**

Madame Patricia ZABERA cessera définitivement son activité au sein de la commune au 31 Août 2021 pour un départ en retraite.

Pour pourvoir à son remplacement, la municipalité lance un appel à candidature pour une prise de poste au 01 Juillet 2021 et pour un poste à temps non complet de 20 heures hebdomadaire.

Son poste consiste au ménage des classes de l'école primaire, de la bibliothèque, de la mairie, de la salle des fêtes, et de la salle de réunion de manière quotidienne et au grand ménage pendant les congés scolaires : local des associations, annexe mairie.

Toute personne intéressée par ce poste devra déposer un curriculum vitae et une lettre de motivation dans la boîte aux lettres de la mairie.

- **Contrat de travail de Droit Public à durée déterminée établi pour le remplacement d'un agent indisponible**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de travail de Monsieur Jacques Lefrançois arrive à son terme le 31 Mars 2021.

Il est nécessaire pour répondre aux besoins du service en l'absence de l'employé communal titulaire, de renouveler ce contrat de travail de droit public à durée déterminée établi pour le remplacement d'un agent indisponible.

Vu l'article 3-1 de la loi 4.52, Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement du contrat de Travail de droit public jusqu'au 31 Août 2021.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : 12 ; - Ont voté Pour par mandat : 2
- Ont voté contre : 0 ; - Ont voté contre par mandat : 0
- Se sont abstenus : 0 ; - Se sont abstenus par mandat : 0

Le conseil municipal considérant le maintien des effectifs d'employés communaux ainsi que la qualité du travail effectué par Mr Jacques Lefrançois décide de renouveler le contrat de travail pour une durée allant jusqu'au 31 Août 2021 et autorise Monsieur le Maire signer tous documents relatifs à cette décision.

6. POINT SUR LES ASSURANCES

Monsieur le Maire tenait à remercier Marc PIGEOLET pour avoir prêté ses tronçonneuses pour élaguer le saule à la mare suite à la tempête de fin décembre 2020.

Madame Christine BREANT, 2^{ème} adjointe au maire, refait actuellement le point sur les assurances de la commune. Un détail des différents bâtiments assurés a été envoyé par l'assureur et nous constatons de nombreuses erreurs d'affectation de locaux.

Tous les locaux vont être mesurés. Cela permettra de mettre en concurrence l'assurance actuelle.

7. DOSSIER SA HLM

En date du 17 Février 2017, le conseil municipal a voté la rétrocession des terrains « Rue du Tour de Ville » avec transfert dans le domaine communal : la voirie, les espaces verts, les réseaux et équipements communaux.

Aujourd'hui, nous sommes en permanence soumis à des problèmes liés au puisard situé dans le terrain communal derrière les habitations HLM de la Rue du Tour de Ville. La société SA HLM prenait à sa charge jusqu'à maintenant les frais de vidange jusqu'à maintenant. Certains locataires ont des remontés d'égouts jusqu'à leur habitation.

La SA HLM, nous a contactés pour nous annoncer qu'ils ne prendraient plus en charge la vidange du puisard. Ces frais seront dorénavant à la charge de la commune.

8. POINT SUR LA CCPB

a. Canalisation de l'eau sur le territoire

Monsieur le Maire présente une étude réalisée par l'organisme l'ADOPTA à la demande de la CCPB sur la gestion des eaux pluviales sur le territoire de Lalande en Son.

Plusieurs emplacements ont été étudiés et chiffrés :

- Rue du Tour de Ville coût estimatif : 107.000 € H.T
- Terrain derrière les habitations du 25 au 29 Rue de Champignol : coût estimatif : 467.000 € H.T
- Route du Coudray « Bois du Mesnil », intersection route du Coudray St Germer et Puiseux en Bray coût estimatif : 74.000 E H.T
- Terrain derrière la zone artisanale : « La Grande Pièce » coût estimatif : 79.000 € H.T
- Rue de Sérifontaine : création d'une mare devant les habitations du 20 et 22 rue de Sérifontaine coût estimatif : 15.000 € H.T
- Curage de la mare coût estimatif : 85.000 € H.T

Ces études ont été faites sur l'ensemble des communes de la CCPB.

Les maires se demandent comment financer de tels travaux.

b. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : PLUi

Monsieur le Maire a fait des réclamations par rapport au PLUi présenté pour la commune de Lalande en Son, en date du 16/11/2020 pour redéfinir les zones constructibles qui avaient été supprimées lors de la présentation du nouveau PLUi. Monsieur le Maire a défendu les zones constructibles qui avaient été inscrites au PLU lors de sa création et approuvé en 2008.

9. CONTROLE DE LA SALLE DES FÊTES PAR LES SERVICES DU SDIS

Tous les 5 ans, la salle des fêtes fait l'objet d'une visite de la commission de sécurité « services du SDIS ». Le contrôle a eu lieu le Jeudi 4 Février 2021.

Certains travaux ont été réalisés avant cette visite à savoir :

- Ramonage de la cheminée
- Vérifications électriques avec Apave
- Contrôle des fourneaux à gaz dans la cuisine

10. AFFAIRES DIVERSES

*** Chasse aux oeufs**

La chasse aux œufs a été évoquée en réunion de Conseil. Nous attendons les nouvelles directives sanitaires pour organiser cette manifestation.

*** Comité des Fêtes**

Monsieur le Maire fait part de la démission de Madame Lauriane BOCKSTAL, Vice-Présidente du Comité des Fêtes. Actuellement le Comité des Fêtes est en sommeil et sera relancé lorsque les conditions sanitaires le permettront.

*** Arrêt de Bus**

La région Hauts de France a pratiqué un contrôle de réglementation au niveau des abris bus. Quelques remises aux normes seront effectuées.

*** Opération Sentinelle**

La mairie a reçu la visite de trois militaires dans le cadre de l'opération sentinelle. Ces militaires sont affectés dans le milieu rural du département de l'Oise dans le cadre de la lutte contre les attentats.

*** Eclairage public**

L'enquête sur l'extinction ou non de l'éclairage public sur la commune a donné le résultat suivant :

108 foyers ont répondu à l'enquête (Pour : 54 et Contre : 54).

L'éclairage restera allumé la nuit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19H30.

La Secrétaire

Joëlle BOULNOIS

Le Maire,

Christophe DUQUENOY



PS : Coupure d'électricité le Mardi 13 Avril 2021 de 9 H 30 à 12 H.